Magazin'eau

LETTRE N°15

NOV. 2023

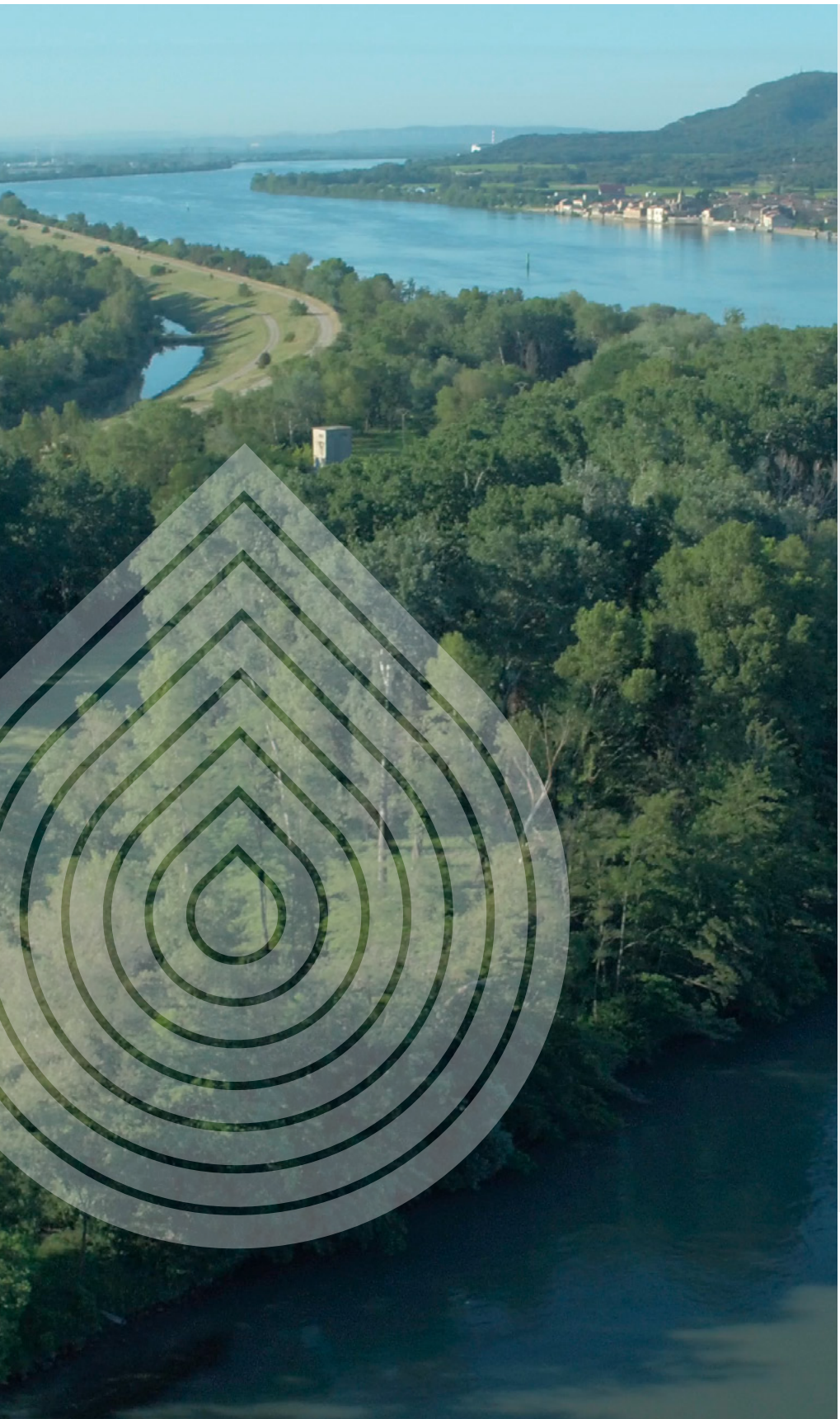

Mesdames, Messieurs,
Chères et Chers collègues,

Le 30 janvier 1947, un pas décisif a été franchi en créant le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Rhône Aygues Ouvèze pour permettre la solidarité en alimentation en eau potable pour 25 Communes du nord Vaucluse.

Depuis lors, nous avons œuvré pour garantir que l'eau, essentielle au développement et à la vie des territoires, soit disponible pour les communes membres du Syndicat ainsi que pour les territoires voisins.

A la suite des dernières adhésions de 2020, ce sont aujourd'hui 40 collectivités de Vaucluse et de la Drôme qui adhérent à cette démarche.

La création d'une interconnexion pour secourir la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux rentre pleinement dans ces soucis de solidarité et de service public, qui sont essentiels pour notre avenir commun.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de maintenir ce dont nous avons hérité de nos prédécesseurs afin de le transmettre à notre tour, aux générations futures.

En investissant dans nos infrastructures et en sensibilisant les élus et nos concitoyens, nous pouvons faire de notre Syndicat un exemple de solidarité et de responsabilité.

C'est cela que résume notre devise commune, « Agir aujourd'hui, c'est préserver demain ».

Christian PEYRON,
Président du Syndicat d'eau potable RAO

SYNDICAT DE L'EAU POTABLE
RHÔNE·AYGUES·OUVÈZE

saur
France

DOSSIER SPÉCIAL :

Les réservoirs

Les réservoirs d'eau potable sont des éléments fondamentaux des systèmes de distribution d'eau. Ils stockent, régulent et améliorent la qualité de l'eau en assurant un approvisionnement fiable et continue aux usagers. En période de faible demande, ils accumulent de l'eau et la libèrent lors des pics de demande, garantissant une pression stable. Les réservoirs sont cruciaux en cas d'urgence. En cas d'incendie ou de pannes du réseau, leur capacité de stockage permet de répondre rapidement à une demande en eau. Ils permettent de fournir de l'eau pendant les interventions et garantissent, pendant quelques heures, la sécurité d'alimentation.

Deux réservoirs ont fait l'objet de travaux de réhabilitation sur les 2 dernières années :

Réservoir de la Baume-de-Transit

Avec la nouvelle interconnexion entre Bouchet et la Baume-de-Transit pour sécuriser le secteur depuis la ressource Rhône, le réservoir de la Baume-de-Transit a élargi son rôle dans le fonctionnement du réseau du Syndicat. En effet, en plus de sa fonction de stockage, il doit maintenant assurer la gestion des répartitions entre les ressources disponibles (Lez, Rhône et potentiellement Miocène) selon les périodes de l'année et les besoins des usagers.

Il a donc fait l'objet sur 2023 de travaux sur les canalisations intérieures et les équipements électriques afin de répondre à ses nouvelles fonctions. Il a de plus été ajouté un groupe de pompage afin de pouvoir secourir le réservoir Haut en cas de besoins.

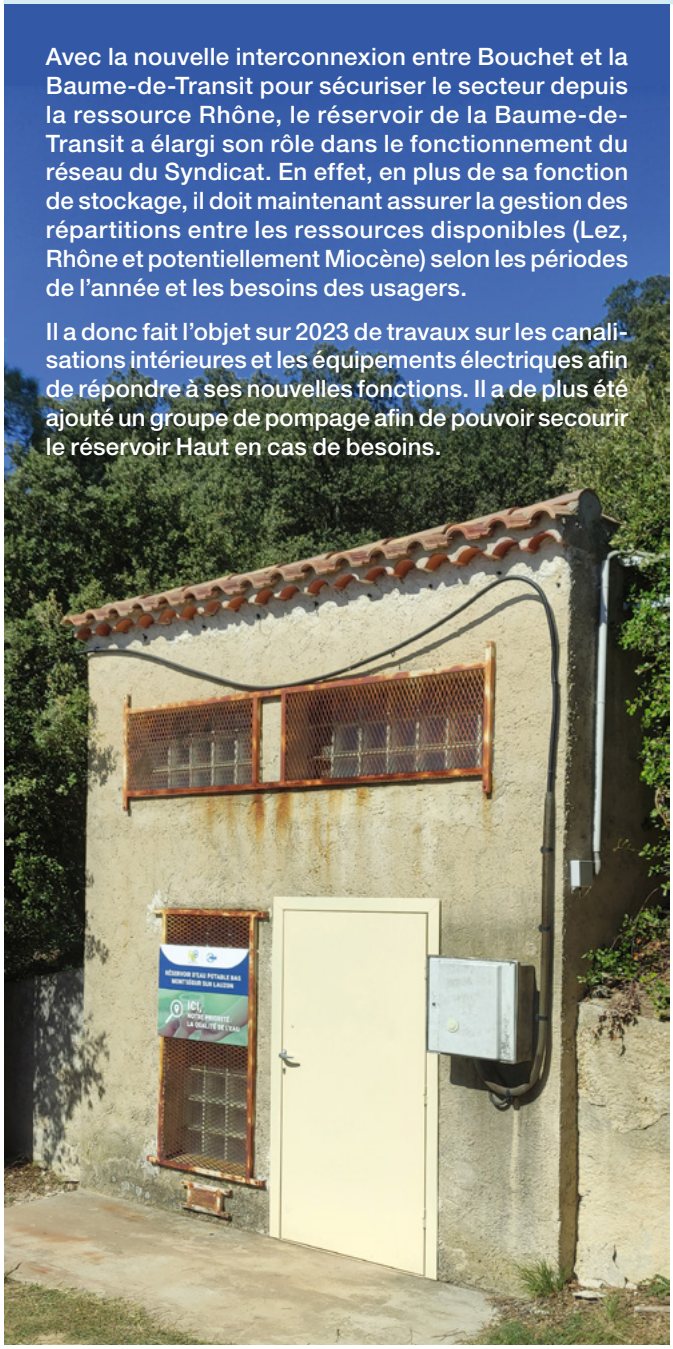

Réservoir de Cairanne

Afin de maintenir un service qualitatif et quantitatif, un programme de travaux s'est avéré indispensable sur le réservoir et la station de reprise de CAIRANNE. Ces derniers constituent une infrastructure stratégique du réseau et permettent de desservir entre autres, les communes de Rasteau, Saint-Roman-de-Malegarde ainsi que Vaison-la-Romaine et les communes alentours.

Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation des canalisations intérieures, des groupes de pompages et des installations électriques ainsi qu'une reprise partielle du génie civil.

HISTOIRE

Le grand Moulas

Dès son origine, le Syndicat RAO a décidé d'assurer l'alimentation en eau potable de sa population depuis un point d'eau permettant une production suffisamment abondante et de bonne qualité.

Après des sondages de recherche entrepris dans la nappe alluviale de la rive gauche du Rhône, il a été décelé une nappe répondant à ses caractéristiques – la ressource du Grand Moulas.

Les premiers forages, d'une faible profondeur, ont été réalisés dans une ancienne vallée du Rhône appelée « paléo thalweg » datant de la dernière phase de glaciation et qui atteint 46 mètres sur Mornas, une des plus fortes profondeurs pour ce type de vallée.

Les forages disposaient alors, d'une déclaration d'utilité publique du 26 novembre 1947, autorisant un volume de prélèvement de 7 912 m³/jour.

En 1964 et 1970, la création de nouveaux puits sur le même site d'une profondeur de 12 à 36 mètres, a permis d'augmenter l'autorisation de prélèvement, qui a été portée en 2009 à 32 000 m³ par jour.

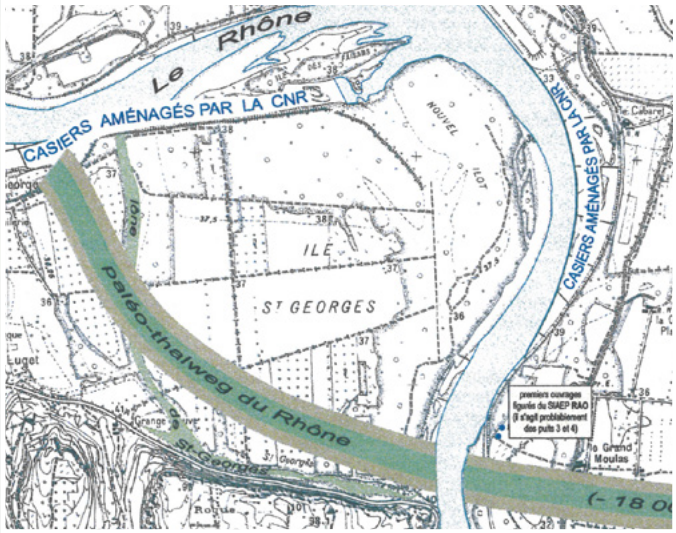

Période d'envoi de la facture du service d'eau :
du 15 au 30 janvier et du 15 au 30 juillet

Accueils clientèle

À SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES

24 bis, route de Bollène - 84290 Sainte-Cécile-Les-Vignes

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Ouvert toute l'année
Accueil téléphonique de 8h à 18h

PERMANENCES D'1 MOIS EN PÉRIODE D'AFFLUENCE EN FÉVRIER ET EN AOÛT

À la réception de vos factures de janvier et de juillet,
retrouvez un conseiller clientèle durant le mois qui suit aux permanences :

- **de Bollène** lundi et mercredi de 9h à 12h
  Communauté de Communes - Rhône Lez Provence
  1260, avenue Théodore Aubanel
- **de Vaison-la-Romaine** mardi et vendredi de 9h à 12h
  Hôtel de ville - 6, cours Taulignan

POUR NOUS ÉCRIRE
TSA 51206 - 92894 NANTERRE CEDEX 09

POUR TOUTE QUESTION
04 83 06 70 03 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h

POUR GÉRER VOTRE COMPTE EN LIGNE
www.saurclient.fr « Espace client »

saur France

24 bis, route de Bollène
84290 Sainte-Cécile-les-Vignes

SYNDICAT DE L'EAU POTABLE RHÔNE · AYGUES · OUVÈZE

SYNDICAT MIXTE RHÔNE AYGUES OUVÈZE
32, Cours Maurice Trintignant - BP36
84290 Sainte-Cécile-les-Vignes
Tél : 04 90 30 16 18

Groupe Composer- 2023 - ©: Groupe Saur